

## CORRESPONDANCE RELATIVE A L'ACCORD AVEC LA NOUVELLE-ZELANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. BENNETT (Calgary-Ouest) : C'est l'habitude de déposer devant la Chambre la correspondance touchant les articles du budget et, dans le cas particulier sur lequel j'appelle l'attention de la Chambre, c'est-à-dire le traité avec la Nouvelle-Zélande, lequel, selon la déclaration du ministre des Finances doit être dénoncé le 12 octobre prochain, nous aimerions à examiner la correspondance. Le dépôt, dans le plus bref délai possible, de la correspondance échangée et de l'avis de dénonciation facilitera la discussion en comité. Je n'ai pas communiqué avec le ministre des Finances, mais j'ai demandé à mon secrétaire de s'aboucher avec celui du ministre, et le secrétaire du ministre a répondu qu'il faudra en conférer avec le premier ministre. Le premier ministre n'est pas à son siège, mais je donne aujourd'hui avis que je demande le dépôt de la correspondance le plus tôt possible.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) : Assurément.

## SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable Charles Dunning demandant que l'Orateur quitte son fauteuil et que la Chambre se forme en comité de voies et moyens, sur l'amendement proposé par l'honorable M. Bennett et sur le sous-amendement proposé par M. Fansher (Last-Mountain).

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur) : Monsieur l'Orateur, voici le neuvième exposé budgétaire consécutif, je crois, présenté au Parlement par un ministre des Finances au nom du parti libéral. Presque chaque fois, surtout aux débuts de l'administration libérale, le programme financier du ministre des Finances a suscité des critiques très vives. Les propositions de feu l'honorable M. Fielding s'appliquaient à une période de notre histoire très difficile au point de vue économique, c'est le moins qu'on puisse dire. Néanmoins, elles ont donné les résultats prévus et bien qu'au début il ait fallu augmenter légèrement les impôts, malgré toutes les critiques et tous les amendements présentés, l'administration de nos finances nationales a assuré au pays une période de prospérité rare. M. Robb a succédé à M. Fielding. Il a été en butte aux mêmes reproches, mais pour avoir été le collègue des deux, je dois dire que la situation était alors moins difficile qu'à notre arrivée au pouvoir. Nous nous rappelons tous le suc-

[L'hon. M. Lapointe.]

cès de l'administration financière de l'honorable M. Robb. Malgré la violence des critiques et les résolutions présentées par l'opposition pour condamner ses propositions, M. Robb a accompli une tâche, personne ne le niera, dont s'enorgueillirait le ministre des Finances de n'importe quel pays. Ses successeurs auront certes peine à égaler son œuvre. On peut dire peut-être avec un peu de raison que le sort lui a souri. Nos honorables amis d'en face allégueront, je le sais, qu'il a été ministre des Finances à une époque de prospérité et qu'il ne s'est pas trouvé dans une situation aussi difficile que ses prédécesseurs. Quoi qu'il en soit, nous qui avons appuyé l'honorable M. Robb et l'honorable M. Fielding, nous prétendons que leurs budgets sont l'expression d'une politique financière conçue avec soin pour assurer la prospérité qui s'en est suivie. Permettez-moi de dire que dans aucune période de notre histoire n'avons-nous peut-être traversé une crise aussi aiguë qu'en 1922. Je ne songe pas à nier qu'elle provenait surtout de la Grande guerre si coûteuse pour nous en hommes et en argent. Néanmoins, telle était la situation et il fallait y remédier. Quel remède avons-nous appliqué? Je le répète, M. Fielding et M. Robb ont déclaré,—plusieurs députés qui étaient présents se rappelleront l'exposé budgétaire fait alors par M. Robb,—que le pays ne pouvait continuer à accroître la dette nationale. Pour combler le déficit, ils ont proposé une légère augmentation des impôts existants et l'imposition de quelques nouvelles taxes. D'une année à l'autre, le ministre des Finances a effectué quelques dégrèvements pour soulager les industries fondamentales: l'agriculture, l'industrie minière, l'exploitation des forêts et les pêcheries, jusqu'en 1926. Inutile de m'étendre sur l'année 1926. Dans les quarante minutes qui me sont réservées, je ne puis que traiter l'essentiel sans m'arrêter beaucoup aux détails. En 1926, nous avons constaté que notre politique avait amené, ou contribué à amener, c'est le moins qu'on puisse dire, une période de prospérité. Notre programme d'administration du réseau national, par exemple, tendait à ce résultat et à partir d'alors M. Robb a été en état, non seulement de ne pas accroître la dette nationale, mais de la réduire d'au moins 82 millions, chaque année.

J'en arrive au budget de cette année. Tous reconnaissent dans le présent ministre des Finances un digne successeur des deux ministres des Finances qui l'ont précédé et nous avons le droit de compter que sa carrière sera aussi brillante que celle de ses devanciers et que son administration donnera d'aussi heureux résultats que la leur. Le peuple canadien s'attendait que le Gouver-